

Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 - Principaux projets concernant Besançon et son agglomération - Information du Conseil Municipal

M. LE MAIRE, Rapporteur :

Le contexte général

Issus des lois de décentralisation, les Contrats de Plan établissent un partenariat entre les Collectivités Territoriales et l'Etat pour les questions de planification et d'aménagement du territoire. Ils servent de support à une programmation d'actions communes à l'Etat et aux Régions et sont signés par leurs représentants, le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional. Chacun des partenaires s'engage sur des objectifs déclinés en actions et sur leurs financements.

Le 4^{ème} Contrat de Plan Etat/Région s'inscrit dans le cadre du 12^{ème} Plan National. La durée de cette nouvelle génération de Contrats de Plan a été fixée à 7 ans (2000-2006) pour être en concordance avec les fonds structurels européens.

L'Etat a voulu privilégier une nouvelle orientation en matière de politique d'aménagement du territoire avec notamment le dispositif de planification territoriale de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire -LOADDT- du 25 juin 1999.

Un bilan de l'exécution des trois premières années sera effectué dans le courant de l'année 2003. Une évaluation à mi-parcours permettra d'apprécier l'impact réel au regard des objectifs fixés et de procéder, si nécessaire, à des corrections ou des modifications sur les trois dernières années du Contrat.

Le Contrat de Plan en Franche-Comté

Le 4^{ème} Contrat de Plan Etat-Région conclu en avril 2000 entre l'Etat, la Région de Franche-Comté et les quatre départements franc-comtois représente un montant d'investissement de l'ordre de 5 310,20 MF (809 534 771 €). La participation de l'Etat (54,01 %) s'élève à 2 202 MF (335 692 735,96 €), celle de la Région (45,99 %) se monte à 1 875,06 MF (285 851 054,26 €).

Les Contrats de Plans comportent deux volets :

- **un volet régional** présentant les projets d'équipement ou d'actions (y compris interrégionales et transfrontalières) concourant au développement de l'ensemble de l'espace régional. Il intégrera le **schéma de services collectifs**, document de planification à l'horizon de 20 ans. Il fait l'objet actuellement d'une consultation régionale et nationale jusqu'au printemps 2001 avant son approbation définitive par décret. La Ville de Besançon participe à cette réflexion dans le cadre des réunions de la Conférence Régionale de l'Aménagement et du Développement du Territoire (CRADT).

- **un volet territorial** présentant les actions favorisant le développement local et une meilleure organisation du territoire. C'est aussi le cadre des engagements de l'Etat pour les futurs contrats d'agglomération.

A partir des approches stratégiques convergentes de l'Etat et de la Région, prolongées par les politiques des autres collectivités locales, le 4^{ème} Contrat de Plan est organisé autour de 4 axes majeurs :

Axe 1 - Pour l'emploi, favoriser une dynamique de développement économique durable

Axe 2 - Permettre aux territoires de développer toutes leurs potentialités

Axe 3 - Tirer un meilleur parti de la position géographique de la Franche-Comté

Axe 4 - Donner à la Franche-Comté les conditions d'un meilleur épanouissement de ses habitants.

Opérations hors Contrat de Plan

Sur la période 2000-2006, il est à noter que l'Etat soutient d'autres programmes contractualisés hors Contrat de Plan, intéressant l'agglomération de Besançon :

- le programme de développement durable du territoire Saône et Rhin, le long de la vallée du Doubs.
- la redynamisation économique de l'agglomération de Besançon avec les mesures territoriales du CIADT de juillet 1999.

Les principaux projets concernant Besançon et son agglomération

La Ville de Besançon n'est pas cosignataire du CPER. Elle sera invitée à s'associer et à apporter sa contribution, aux côtés des autres partenaires pour les actions dont elle souhaitera la mise en oeuvre.

Certains projets font l'objet d'un plan de financement spécifique (cf. encadré, montants répartis par thème et nature d'opérations pour les actions clairement identifiées), d'autres correspondent à des enveloppes globales.

Les projets sont déclinés selon les 4 axes majeurs définis dans le CPER.

Axe 1 - Pour l'emploi, favoriser une dynamique de développement économique durable

- Montants engagés par l'Etat (Total Axe 1) : 509,60 MF (77 688 019,18 €)
- Montants engagés par la Région (Total Axe 1) : 614,20 MF (93 634 186,39 €)

➤ développer la technologie (axe 1)

Les partenaires considèrent que l'action publique doit soutenir prioritairement le progrès technologique pour favoriser le développement des PMI et la création d'emplois. Différents pôles de ressources technologiques ont été identifiés (Microtechniques, Productique, Conception de produits, ...).

Le pôle microtechnique

Thème : Recherche et Technologie :			
Opération : Maison des Microtechniques, Maison de l'Innovation, Halles technologiques, Incubateurs			
Etat	Région	Département	Recherche de financements auprès d'autres collectivités dont la Ville de Besançon
9 MF (1 372 041 €)	9 MF (1 372 041 €)	8 MF (1 219 592 €)	2 MF (304 898 €)

La Maison des Microtechniques - La Ville de Besançon souhaite le renforcement du pôle microtechnique avec la construction et l'aménagement d'un bâtiment dans le Parc Scientifique et Industriel de Besançon (PSI).

La construction de la Maison des Microtechniques bénéficie déjà d'un crédit de 10 MF (1 524 490 €) au titre du FNADT (CIADT de juillet 1999).

➤ **Développer la recherche** (axe 1)

La Région et l'Etat interviendront sur les pôles de ressources technologiques intéressant l'industrie ainsi que ceux à vocation de recherche scientifique :

- Pôle «Sciences et techniques de l'information et de la communication»
- Pôle «Homme-Temps-Territoire»
- Pôle «Temps-Fréquence»
- Pôle «Médical»
- Pôle «Agro-alimentaire».

➤ **Développer une économie touristique** (axe 1)

Les partenaires s'engagent à renforcer l'attractivité des territoires fondée sur le développement durable du tourisme patrimonial, fluvial, industriel, technique et urbain :

- **la valorisation et la promotion du patrimoine bisontin** (ville d'art et d'histoire)
- l'aménagement touristique de la vallée du Doubs
- le développement du tourisme industriel et technique
- la valorisation et la promotion des écomusées.

➤ **Conduire des actions spécifiques au profit des activités commerciales, artisanales et de services** (axe 1)

Les partenaires participent ainsi à l'accompagnement des très petites entreprises artisanales, au renforcement du partenariat interentreprises, à la création et la reprise d'entreprises ainsi qu'à différentes actions territoriales.

Axe 2 - Permettre aux territoires de développer toutes leurs potentialités

- Montants engagés par l'Etat (Total Axe 2) : 211 MF (32 166 743 €)
- Montants engagés par la Région (Total Axe 2) : 184 MF (28 050 619 €)

➤ **Favoriser l'organisation des principales agglomérations et la coopération entre villes** (axe 2)

Les partenaires s'engagent à soutenir les agglomérations principales qui se dotent d'un projet collectif en formalisant une stratégie et un programme pluriannuel d'actions débouchant sur des **«contrats d'agglomération»**.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon nouvellement constituée pourra bénéficier d'un taux d'aide majoré. Dans le cadre de l'aménagement du territoire, l'Etat s'engage à hauteur de 26 MF (3 963 674 €) pour l'ensemble des contrats d'agglomération, la Région à hauteur de 26 MF (3 963 674 €) et le Département du Doubs pour 14 MF (2 134 286 €).

Des crédits pourront être aussi mobilisés dans le cadre de la mise en réseaux de villes (6 MF (914 694 €) par l'Etat et 6 MF (914 694 €) par la Région). La Région souhaite une coopération accrue entre pôles urbains, notamment le rapprochement de Besançon avec l'Aire Urbaine, un rapprochement interrégional avec la Bourgogne, avec l'Alsace (Rhin-Sud) ou transfrontalier avec la Suisse.

➤ **Promouvoir la société de l'information en Franche-Comté (axe 2)**

Il s'agit de mettre en oeuvre une stratégie régionale et de soutenir les actions sectorielles.

Axe 3 - Tirer un meilleur parti de la position géographique de la Franche-Comté

- Montants engagés par l'Etat (Total Axe 3) : 735 MF (112 050 028 €)

- Montants engagés par la Région (Total Axe 3) : 474,45 MF (72 329 436 €)

➤ **L'agglomération de Besançon - Les dessertes urbaines (axe 3)**

Le Pôle urbain de Besançon concentre 73 % de la population de l'agglomération et 86 % des emplois sur 20 % du territoire. L'enjeu essentiel pour les partenaires est d'organiser l'offre de transport à l'échelle de l'agglomération avec :

. la poursuite du **contournement de Besançon**

. le développement de l'intermodalité (avec la **gare de Besançon Viotte** pour laquelle un projet d'un montant de 40 MF (6 097 961 €) est en cours d'étude et,

. la création de **haltes nouvelles** par exemple à Planoise, à Thise dans le cadre des études sur la croix ferroviaire de Besançon.

Opérations	Total opération	Etat	Région	Doubs	CAGB
Contournement de Besançon					
- Les Montboucons - phase 1	107,50 MF 16 388 270 €	29,56 MF 4 506 393 €	25,80 MF 3 933 185 €	25,80 MF 3 933 185 €	26,34 MF 4 015 507 €
- Tranchée couverte de Planoise	120,00 MF 18 293 882 €	33,00 MF 5 030 817 €	28,80 MF 4 390 532 €	28,80 MF 4 390 532 €	29,40 MF 4 482 001 €
- Voie des Mercureaux - phase 2 tunnel Bois de Peu 1	61,71 MF 9 407 628 €	20,05 MF 3 056 603 €	15,43 MF 2 352 288 €	15,43 MF 2 352 288 €	10,80 MF 1 646 449 €
- Voie des Mercureaux - phase 3 tunnel Bois de Peu 2	418,29 MF 63 767 899 €	115,03 MF 17 536 210 €	100,39 MF 15 304 357 €	100,39 MF 15 304 357 €	102,48 MF 15 622 975 €
Rocade Nord/Est de Besançon					
- Etude de faisabilité et d'APS	12,70 MF 1 936 103 €	3,49 MF 532 047 €	3,05 MF 464 970 €	3,05 MF 464 970 €	3,11 MF 474 116 €

Une attention particulière sera apportée à l'intermodalité. Il s'agit de développer un véritable réseau ferroviaire d'agglomération en s'appuyant sur les orientations du Schéma Régional des Transports (SRT) et sur le Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Les liaisons interurbaines (ferroviaires et routières) seront renforcées avec notamment des aménagements sur la ligne Besançon/Le Locle/La Chaux de Fonds dans l'objectif d'une revalorisation des déplacements professionnels, quotidiens et touristiques.

Les partenaires proposent au titre de l'opération «ferroviaire/intermodalités et gares» un financement de 9 MF (1 372 041 €) pour l'Etat, de 9 MF (1 372 041 €) pour la Région et de 4 MF (609 796 €) pour le Département du Doubs.

Axe 4 - Donner à la Franche-Comté les conditions d'un meilleur épanouissement de ses habitants

- Montants engagés par l'Etat (Total Axe 4) : 746,40 MF (113 787 946 €)
- Montants engagés par la Région (Total Axe 4) : 602,41 MF (91 836 812 €)

➤ La lutte contre les exclusions

Dans le cadre de la politique de la Ville, les partenaires souhaitent intervenir activement contre les phénomènes de marginalisation et favoriser l'insertion économique, sociale et urbaine dans les zones en difficulté.

La mise en oeuvre partenariale de la politique de la ville se traduit par l'élaboration des **contrats de ville**. La nouvelle génération des contrats de ville s'intégrera aux futurs contrats d'agglomération. Il en constituera le volet «cohésion sociale et territoriale». Ses domaines privilégiés seront ceux de l'habitat, de l'urbanisme, de la formation professionnelle, de l'insertion par l'économique, de la qualité de l'environnement urbain et de la prévention.

Le dispositif Contrat de Ville sur les 4 agglomérations principales (Dole, Besançon, Montbéliard, Belfort) prévoit une participation de l'Etat à hauteur de 96 MF (14 635 106 €) et un engagement du Département du Doubs de 20 MF (3 048 980 €).

La Région interviendra principalement au titre de la formation-insertion des jeunes et de la diversification de l'habitat social et du logement.

Dans le cadre de la mise en oeuvre des politiques sociales et du renforcement de la professionnalisation des travailleurs sociaux, l'Etat et la Région soutiendront le projet d'extension de l'Institut Régional du Travail Social de Besançon (Etat = 4 MF (609 796 €) - Région = 4 MF (609 796€)).

➤ Améliorer l'attractivité de l'offre de l'enseignement supérieur

Les partenaires souhaitent améliorer l'attractivité de l'offre de l'enseignement supérieur en favorisant l'accueil des étudiants et les constructions indispensables aux nouveaux besoins.

- La vie étudiante

Il s'agit de créer un réseau de Maisons de l'Etudiant permettant d'offrir aux étudiants des services connexes à la formation. **La Maison de l'Etudiant** de Besançon aura une vocation d'ouverture sur l'international afin de favoriser l'accueil des étudiants étrangers. Les partenaires s'engagent à restructurer les **restaurants universitaires** (hors Schéma U 2000) et mettre aux normes le **parc de chambres traditionnelles**, améliorer l'**aménagement des campus** et créer une **bibliothèque de lettres «modernes»** (opération liée à l'opération médecine).

Thème : Education Nationale Opérations : vie des étudiants à Besançon	Total	Etat	Région	Autres Col. dont Besançon
- Maison des étudiants à la Bouloie	27 MF 4 116 123 €	9 MF 1 372 041 €	18 MF 2 744 082 €	- -
- RU La Bouloie	15 MF 2 286 735 €	7,50 MF 1 143 368 €	- -	7,50 MF 1 143 368 €
- Cité Canot et Maison Internationale : Cités Colette et Fourier	31 MF 4 725 919 €	21 MF 3 201 429 €	- -	10 MF 1 524 490 €

Thème : Education Nationale Opérations : vie des étudiants à Besançon	Total	Etat	Région	Autres Col. dont Besançon
- Aménagement du Campus de la Bouloie	21 MF 3 201 429 €	7 MF 1 067 143 €	7 MF 1 067 143 €	7 MF 1 067 143 €
- BU Lettres et Département Langues	60 MF 9 146 941 €	17,30 MF 2 637 368 €	42,70 MF 6 509 573 €	- -

- Les locaux universitaires

Le Contrat de Plan précédent a permis d'entreprendre la reconstruction de l'UFR de Médecine-Pharmacie auprès du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) sur le Pôle Santé de Châteaufarine.

Compte tenu du départ de l'ensemble des services et laboratoires de l'Hôpital Saint-Jacques, de la nécessaire restructuration de l'UFR Lettres, dispersée sur quatre sites, avec la construction d'une bibliothèque moderne et enfin de l'organisation urbanistique du centre-ville de Besançon, une étude sera menée dès le début du Contrat de Plan pour déterminer le meilleur scénario de regroupement des divers centres universitaires, d'utilisation du secteur de l'Arsenal et du fonctionnement urbain.

Thème : Education Nationale Opérations : locaux à Besançon	Total	Etat	Région	Autres Col. dont Besançon	Autres financeurs
- UFR Médecine 2ème phase	115,30 MF 17 577 372 €	44 MF 6 707 757 €	47,30 MF 7 210 839 €	24 MF 3 658 776 €	- -
- UFR Médecine (BU Médecine/Pharmacie 1er équip.)	1,70 MF 259 163 €	1,70 MF 259 163 €	- -	- -	- -
- UFR Médecine - Equipements labo	3,30 MF 503 081 €	1,50 MF 228 673 €	1 MF 152 449 €	0,80 MF 121 959 €	- -
- Maison des Sciences Humaines	21 MF 3 201 429 €	7 MF 1 067 143 €	10 MF 1 524 490 €	4 MF 609 796 €	- -
- Restructuration UFR Lettres (Bat A, B, C et D)	15 MF 2 286 735 €	10 MF 1 524 490 €	- -	- -	5 MF 762 245 €
- Campus Bouloie : salles de travaux dirigés	24 MF 3 658 776 €	8 MF 1 219 592 €	16 MF 2 439 184 €	- -	- -

➤ Formation professionnelle continue et apprentissage

Les partenaires s'engagent à poursuivre les investissements dans les CFA et les organismes de formation.

L'Etat a mobilisé 5 MF (762 245 €) dans le cadre du CIADT de juillet 1999 pour la **construction d'un Centre de Formation d'Apprentis de l'Industrie à Besançon** (Hors CP).

➤ **L'environnement**

Les partenaires interviendront en faveur d'actions liées à la gestion de l'eau, de l'espace, de la surveillance de la qualité de l'air, de la gestion des pollutions, des risques ainsi qu'à la connaissance de l'environnement : Etat = 55 MF (8 384 696 €) - Région = 55 MF (8 384 696 €) - Doubs = 18,20 MF (2 774 572 €) (hors contractualisation avec l'ADEME).

L'Etat a inscrit 2,80 MF (426 857 €) et encourage en partenariat avec les collectivités et organismes régionaux et locaux, la création d'un **conservatoire botanique national**. La Franche-Comté sera ainsi dotée d'une structure spécialisée dans la conservation de la flore, la recherche appliquée et la formation de différents publics.

➤ **La prise en compte du vieillissement des populations et des personnes handicapées**

Les partenaires (Etat, Région, Département) s'orienteront sur des établissements pour personnes en difficulté (âgées, dépendantes, handicapées).

Dans l'agglomération bisontine, l'intervention financière portera sur la reconstruction **du centre de soins et d'hébergement de longue durée d'Avanne** : Etat = 15 MF (2 286 735 €), Département du Doubs = 15 MF (2 286 735 €).

➤ **La Culture**

- **Le renforcement de la dimension régionale d'institutions existantes**

L'Etat et la Région se proposent d'intervenir pour la **régionalisation de l'Orchestre de Besançon**. Il s'agit d'accroître les capacités financières d'une structure appelée à augmenter le nombre de ses prestations annuelles et à irriguer l'ensemble du territoire régional. Ce développement passera aussi par la sensibilisation et la formation des publics, ainsi que par la mise en réseau des acteurs culturels du territoire.

Ce projet est soutenu par l'Etat et la Région pour un montant de 32 MF (4 878 368 €) sur un budget global estimé à 67 MF (10 214 084 €). La participation de la Ville de Besançon est établie sur la base de son implication actuelle soit 4 MF (609 796 €) par an (28 MF) (4 268 572 €). Le Département du Doubs soutiendra cette opération dans le cadre d'une participation collective des autres départements.

- **Préservation du patrimoine monumental de la région**

L'Etat s'engagera sur l'ensemble des opérations à hauteur de 40 % des coûts d'objectifs, la Région à hauteur de 25 %. Il sera tenu compte de l'urgence à traiter les sites et d'un nécessaire équilibre territorial pour définir un programme de travaux. Les partenaires ont identifié la «Restauration complète de la Porte Noire» à Besançon comme opération prioritaire (5 MF, soit 762 245 €).

- **L'ouverture de Musées**

L'effort sera poursuivi en faveur des grandes opérations structurantes déjà programmées au titre du précédent Contrat de Plan.

Les travaux concernant **le Musée du Temps** seront poursuivis pour le volet «monument historique» par le Département du Doubs à hauteur de 2,80 MF (426 857 €) (au titre du patrimoine). Les travaux muséographiques seront financés par l'Etat pour 4,70 MF (716 510 €) et la Région pour 2,35 MF (358 255 €).

Le montant global de la 2^{ème} tranche serait de l'ordre de 45 MF (6 860 206 €). Le Contrat de Plan prévoit un total de 12 MF (1 829 388 €). Des financements complémentaires seraient encore à attendre hors Contrat de Plan.

➤ **Le Sport**

Le financement des équipements sportifs de l'agglomération bisontine ne relève pas du Contrat de Plan.

**Récapitulatif des opérations individualisées dans le Contrat de Plan
pour lesquelles la Ville sera sollicitée**

Opérations/ thèmes	Total	Etat	Région	Département du Doubs	Autres Col. dont la Ville de Besançon
Développement économique - Recherche (axe 1)					
- PSI Maison des Microtechniques	28 MF 4 268 57 €	9 MF 1 372 041 €	9 MF 1 372 041 €	8 MF 1 219 592 €	2 MF 304 898 €
Enseignement supérieur (axe 4)					
- UFR Médecine 2ème phase	115,3 MF 17 577 372 €	44 MF 6 707 757 €	47,3 MF 7 210 838 €	-	24 MF 3 658 776 €
- UFR Médecine - Equipements labo	3,3 MF 503 082 €	1,5 MF 228 673 €	1 MF 152 449 €	-	0,8 MF 121 959 €
- Maison des Sciences Humaines	21 MF 3 201 429 €	7 MF 1 067 143 €	10 MF 1 524 490 €	-	4 MF 609 796 €
- Cité Canot et Maison Interna- tionale / cités Colette et Fourier	31 MF 4 725 919 €	21 MF 3 201 429 €	-	-	10 MF 1 524 490 €
- RU La Bouloie	15 MF 2 286 735 €	7,5 MF 1 143 368 €	-	-	7,5 MF 1 143 368 €
- Aménagement du Campus de la Bouloie	21 MF 3 201 429 €	7 MF 1 067 143 €	7 MF 1 067 143 €	-	7 MF 1 067 143 €
Education Nationale Recherche et Technologie Sous-total	234,6 MF 35 764 538 €	97 MF 14 787 554 €	74,3 MF 11 326 961 €	8 MF 1 219 592 €	55,3 MF 8 430 431 €
Culture (axe 4)					
- Musée du Temps	12 MF* 1 829 387 €	4,7 MF 716 510 €	2,35 MF 358 255 €	2,8 MF 426 857 €	2,15 MF 327 765 €
- Régionalisation de l'Orchestre de Besançon	60 MF 9 146 940 €	16 MF 2 439 184 €	16 MF 2 439 184 €	-	28 MF 4 268 572 €
Culture - Sous-Total	72 MF 10 976 327 €	20,7 MF 3 155 694 €	18,35 MF 2 797 439 €	2,8 MF 426 857 €	30,15 MF 4 596 337 €
Sanitaire et Social (axe 4)					
- Extension des locaux de l'IRTS	10 MF 1 524 490 €	4 MF 609 796 €	4 MF 609 796 €	-	2 MF 304 898 €
Sanitaire et Social - Sous-total	10 MF 1 524 490 €	4 MF 609 796 €	4 MF 609 796 €	0	2 MF 304 898 €
TOTAL GLOBAL	316,6 MF 48 265 355 €	121,7 MF 18 553 044 €	96,65 MF 14 734 196 €	10,8 MF 1 646 449 €	87,45 MF 13 331 666 €

* Le montant global de la 2^{ème} tranche serait de l'ordre de 45 MF (6 860 206 €). Des financements complémentaires sont à attendre hors Contrat de Plan.

«**M. DUVERGET** : C'est une information du Conseil Municipal mais c'est un rapport qui est très important, quand on regarde le volume des crédits engagés pour les 7 ans du contrat de plan sachant qu'on a déjà passé une année puisque c'est plus de 300 MF Etat, Région, Département et Ville de Besançon qui sont engagés. Simplement évoquer peut-être l'ambiance de ce qu'est un contrat de plan : des négociations avec ce qu'on a appelé du temps de BALLADUR un noyau dur de l'Etat, aujourd'hui ce n'est plus tout à fait le même terme mais c'est la même démarche et il s'agit pour les collectivités territoriales et locales de convaincre que certains dossiers sont éligibles. Un certain nombre de dossiers paraissaient s'affirmer, d'autres ont été sans doute plus difficiles à mettre en oeuvre. Il me semble que pour Besançon il y a eu 8 grandes lignes qui méritent une attention particulière. La première c'est le développement technologique et là vous indiquez qu'il y a aussi des crédits du CIADT, je pense qu'il faut être très prudent dans le versement de ce crédit par rapport au contrat de plan ou par rapport aux autres crédits Etat Saône-Rhin. J'insiste sur cette vigilance de façon à ce que les délais puissent être respectés par l'Etat. On sait très bien que dans le système contractuel, le problème d'engagement ne vient pas des collectivités locales mais d'un décalage des crédits d'Etat et donc j'attire l'attention du Conseil Municipal sur cette vigilance dans les années à venir vis-à-vis du versement des crédits d'Etat.

La deuxième ligne intéressante me semble-t-il est la relance du tourisme. Vous en parlez également par ailleurs dans le budget prévisionnel, vers la professionnalisation du tourisme, vers la recherche d'investisseurs de tourisme, ça c'était dans le budget prévisionnel 2001 et ici dans le contrat de plan, l'idée c'est la professionnalisation et le développement du tourisme fluvial pas seulement sur la Saône mais également sur le Doubs et donc ça concerne Besançon.

Le troisième élément important du contrat de plan, et ça rejoint cette fois-ci la Communauté d'Agglomération qui était nécessaire, c'était la territorialisation des crédits. Vous vous souvenez, on en avait débattu lors des dernières réunions du District avant le vote de la Communauté d'Agglomération. Il était important que pour l'Etat et la Région il y ait des Communautés d'Agglomération qui puissent recevoir des crédits contrat de plan, le District ne pouvant pas les recevoir. Belfort et Montbéliard ayant déjà développé les Communautés d'Agglomération, il y avait un risque et ça fait partie des arguments qui ont permis sans doute de convaincre un certain nombre de nos élus de la périphérie qu'il fallait aller dans le sens de la Communauté d'Agglomération sinon cela aurait été des crédits perdus.

Un affichage important aussi et nouveau dans le contrat de plan, c'est tout ce qui concerne l'ingénierie territoriale, c'est-à-dire la capacité de présenter des dossiers éligibles et de les suivre jusqu'au bout, des dossiers de plus en plus techniques. Et là la Région et l'Etat mettront au service des collectivités locales des crédits très importants en faveur de l'ingénierie territoriale, notamment pour bâtir aussi ces contrats d'agglomération qui découlent de la politique de la Communauté d'Agglomération.

L'orientation vers les nouvelles technologies, vers la société de l'information en Franche-Comté donc c'est la relation entre le Réseau LUMIERE et les nouveaux réseaux à haut débit qui vont se développer dans l'ensemble de la Franche-Comté. Les éléments de développement et de raccordement me paraissent également très importants pour Besançon capitale régionale.

Quant au volet routier, vous savez Monsieur le Maire que le débat avec l'Etat a été important pour terminer le contournement et que dans une première phase du contrat de plan, dans les premières négociations, ce n'était pas acquis. Donc le contrat de plan est favorable dans ce domaine-là, c'est-à-dire qu'à la fin de l'exercice du contrat de plan, le contournement de Besançon sera terminé et là on a bien une territorialisation des crédits, c'est à souligner.

Egalement à souligner tout ce qui concerne le domaine ferroviaire, halte ferroviaire, ça fait partie du contrat de plan et également ce qui concerne la remise à niveau des lignes TER. C'est important pour Besançon même si pour Besançon il y a en même temps la prévision de l'aménagement d'une gare nouvelle au Nord de Besançon à Auxon.

Et puis enfin la dimension culturelle du contrat de plan. Tout à l'heure M. FOUSSERET faisait état d'une étude parue au Courrier des Maires sur ce qui peut attirer les entreprises. En fait, il y a un élément qui est important pour attirer les entreprises aujourd'hui, c'est la dimension culturelle d'une ville et donc à ce titre le contrat de plan qui a été signé Région/Etat et auquel Besançon adhère notamment développe cet orchestre à vocation régionale qui est un élément culturel important pour peut-être l'environnement des cadres des entreprises mais pas seulement, cela peut être un élément phare et la culture aujourd'hui prend une dimension de développement du territoire, c'est inclus dans ce contrat de plan.

Monsieur le Maire, je voulais souligner ces différents points parce qu'il me semble que les éléments qui sont là répondent mieux à Besançon capitale régionale que ce qui était présenté tout à l'heure de façon purement financière à l'intérieur du budget 2001.

M. DINTROZ : Monsieur le Maire, j'aurais simplement aimé être rassuré puisque nous voyons au programme des sommes importantes données pour l'ouverture du Musée du Temps, sur l'évolution et les possibilités de l'ouvrir comme il avait été dit en septembre - octobre 2001 car comme l'a dit mon collègue, c'est important pour l'image de Besançon, pour l'attractivité culturelle et touristique. Merci.

M. ROIGNOT : Je crois que c'est un leitmotiv de M. DINTROZ car il ne se passe pas de séance du Conseil Municipal sans que la question sur la date d'ouverture de la première tranche du Musée du Temps rénové soit posée. Je maintiens, comme je l'avais dit au mois de janvier, que cette ouverture se fera dans le courant de l'année 2001, à l'automne, nous avons pour l'instant une hypothèse autour de la Toussaint.

M. PINARD : M. DUVERGET insistait à juste titre sur la dimension culturelle. J'ai là sous les yeux un rapport de l'Inspection Générale des Musées, Direction des Musées de France, sur le Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon. Je lis dans les conclusions : «un bilan largement positif peut être établi après 30 ans de fonctionnement du Musée. Musée de mémoire implanté dans un haut lieu historique, il est aussi un authentique musée d'histoire. Il a échappé aux discours résistancialistes. Il propose aux visiteurs un parcours dense, une réflexion critique et sans complaisance sur la période. Lié de façon étroite à l'Université, disposant d'un centre de documentation de référence, il est un excellent outil de recherche et de pédagogie. Il est aussi un réel outil patrimonial au service d'un public plus populaire que la moyenne nationale. Un vrai succès de fréquentation a accompagné ses efforts. Avec une fréquentation de 65 000 visiteurs par an, il dépasse de loin les autres établissements. Ce bilan largement positif prouve que le Musée est aujourd'hui l'une des toutes premières institutions françaises consacrées à la période de la seconde guerre mondiale». Qui l'a dit ? Il a fallu que j'aie au Musée de la Résistance pour pouvoir me procurer le document, personne n'en parle. Alors j'ai entendu, vous savez que je fais une allergie à la communication avec des «Parigots» qui vous demandent de la poudre de Perlimpinpin, mais quand nous avons des choses extrêmement positives comme cela, je crois qu'il faut les faire connaître et justement c'est un argument pour demander que la place de nos musées, c'est quand même 25 MF au budget, soit reconnue. Nous n'avons aucune subvention de fonctionnement des autres collectivités locales, la Région accorde 800 000 F pour des frais de fonctionnement à la chaîne des musées de techniques de culture comtoise, ce qui est très bien mais il faudrait quand même se bagarrer pour qu'à Besançon qui est la locomotive, car la fréquentation de nos musées a des retombées positives sur toute la région, cette fonction soit reconnue.

M. LE MAIRE : Merci Joseph, il faut dire que le Musée de la Résistance se trouve à la Citadelle et que la Citadelle a pris un essor depuis 2 - 3 ans. Nous dépassons les 250 000 visiteurs et c'est sans doute le monument, c'est sûr le plus visité de toute la Franche-Comté. Et là effectivement depuis que nous sommes passés à ce système d'une Société d'Economie Mixte avec un Directeur dynamique, la Citadelle fait parler d'elle, dont le Musée de la Résistance».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris acte de cette information.

Récépissé préfectoral du 1^{er} mars 2001.